

Encadré 2 – Drames (Décès en relation avec l’abus de médicaments et de substances) : outil d’identification des décès liés à la drogue en France / Box 2 – ‘DRAMES’ (Deaths related to drug and illegal substance abuse): an identification tool of drug-related deaths in France

Nathalie Richard (nathalie.richard@afssaps.sante.fr)¹, Jocelyne Arditti², Gilbert Pépin³, Michel Mallaret⁴, Anne Castot¹

1/ Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, Saint-Denis, France

2/ Centre d’évaluation et d’information sur la pharmacodépendance, Marseille, France

3/ Laboratoire d’expertises Toxlab, Paris, France ; Compagnie nationale des biologistes experts

4/ Centre d’évaluation et d’information sur la pharmacodépendance, CHU de Grenoble, France

Une des missions de l’Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), définies dans la loi du 1^{er} juillet 1998, est d’évaluer et de contrôler les substances psychoactives, médicamenteuses ou non, à l’exclusion de l’alcool et du tabac. Cette évaluation, réalisée à l’aide du réseau des Centres d’évaluation et d’information sur la pharmacodépendance (CEIP) se base à la fois sur les cas d’abus et de dépendance notifiés par les professionnels de santé, mais aussi sur des enquêtes annuelles, spécifiques de la pharmacodépendance.

Deux de ces enquêtes font appel à des données médico-légales : l’enquête nationale sur la soumission chimique (administration à des fins criminelles ou délictuelles d’un produit psychoactif à l’insu de la victime) et l’enquête Drames (Décès en relation avec l’abus de médicaments et de substances).

Il existe en France trois sources d’information sur les décès liés aux usages de drogues [1] : la base de données sur les causes médicales de décès (CépiDc de l’Inserm) qui s’appuie sur les certificats de décès adressés par le médecin ayant fait le constat du décès, le fichier de l’Office central pour le trafic illicite des stupéfiants (OCTRIS) qui recense les cas de décès par overdoses déclarés par les services de police ou de gendarmerie, et l’étude Drames.

Méthodologie de l’étude Drames et exemple de résultats

Drames est une étude annuelle prospective qui recueille, auprès d’experts toxicologues analystes médico-légaux volontaires et de CEIP, des cas de décès liés à une surdose de substances psychoactives, médicamenteuses ou non, survenant dans un contexte d’abus ou de pharmacodépendance. Ces experts réalisent ainsi l’identification et le dosage des substances présentes dans les prélèvements *post mortem*, avec des techniques analytiques de référence. Ces analyses toxicologiques sont effectuées dans le cadre d’une recherche des causes de la mort à la demande des autorités judiciaires. Les experts, inscrits auprès d’une Cour d’appel, exercent dans une grande variété d’environnements : soit dans un cadre hospitalier ou universitaire, dans les laboratoires de police scientifique, ou dans celui de la gendarmerie nationale, ou encore dans le secteur privé.

Le recueil des données est effectué pour chaque cas sur une fiche totalement anonymisée, validée par le Conseil supérieur de médecine légale et ayant fait l’objet d’une déclaration à la Cnil (Commission nationale de l’informatique et des libertés). Les données collectées concernent les caractéristiques socio-démographiques des sujets, le stade de l’abus

au moment du décès (sujet naïf ou faisant un abus intermittent ou permanent de substance, en cours de sevrage ou en cours de traitement de substitution de la dépendance aux opiacés), les résultats de l’autopsie, les substances retrouvées dans les prélèvements biologiques et leur quantification dans le sang. Les données sont centralisées, évaluées, validées et synthétisées par le CEIP de Marseille.

Après deux études rétrospectives en 1998 et 2000, Drames est réalisée chaque année depuis 2002. Sept experts ont participé à l’étude de 2002 à 2005, puis 16 en 2006, 18 en 2007 et 19 en 2008. Il est à souligner un accroissement important puis une stabilisation du nombre d’experts à partir de 2006, lié à la formalisation de la collaboration avec les experts.

Il est indispensable de tenir compte de cette évolution pour expliquer l’augmentation des décès liés à la drogue par rapport aux années précédentes.

Actuellement, il y a en France une quarantaine d’experts toxicologues analystes et ceux participant à Drames représentent environ 60% de l’activité d’expertise en toxicologie médico-légale.

En 2008 [2], 217 cas de décès directement liés aux produits ont été rapportés dont 113 incriminant des stupéfiants illicites, principalement l’héroïne (62 cas) et la cocaïne (16 cas) et une association des deux dans 18 cas. Drames indique ainsi une augmentation des cas de surdoses liés à l’héroïne puisque celle-ci est impliquée dans 22,6% des 168 cas de surdoses mortelles en 2006. En 2007, ce chiffre est passé à 29,2% sur 192 cas et en 2008 à 28,5% sur 217 cas. Concernant les traitements de substitution de la dépendance aux opiacés, une surdose de méthadone est en cause dans 58 décès en 2008 (26,7%) et 55 décès (28,6%) en 2007 ; la buprénorphine est, quant à elle, retrouvée dans 9,2% des cas (20 cas dont 13 cas où elle est associée à des benzodiazépines ou des médicaments psychotropes).

Apports spécifiques de l’étude Drames et contribution aux données nationales et européennes sur les décès par surdose

Actuellement, Drames ne permet pas de dénombrer la totalité des décès par surdose en France puisque sa couverture géographique est incomplète du fait notamment d’une sous-représentativité du Sud-Est. Néanmoins, cette étude constitue un outil précieux qui permet d’identifier d’une façon sûre les substances, médicamenteuses ou non, impliquées dans les décès par surdoses dans un contexte de toxicomanie. Elle permet de plus de comparer, d’une année

sur l’autre, l’évolution de l’implication d’une substance dans ce type de décès [1].

Les résultats de Drames sont fournis annuellement à l’Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) qui les transmet à l’Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), tout comme les données du CépiDc et de l’OCTRIS.

Les données sur les décès par surdoses sont collectées au niveau européen par l’OEDT et constituent l’un de ses cinq indicateurs clés. La France occupe une position privilégiée : il y a 4 à 5 fois moins de décès par surdose répertoriés en France qu’en Allemagne et 6 à 7 fois moins qu’au Royaume-Uni. Une des explications est la mise à disposition très large en France des traitements de substitution de la dépendance aux opiacés, en particulier de la buprénorphine haut dosage (Subutex® et génériques). Cependant, on ne peut exclure une sous-estimation des chiffres : selon les résultats préliminaires d’une étude de recoupement des trois sources françaises réalisé par l’OFDT sur l’année 2007, cette sous-estimation serait d’environ 30%.

Perspectives

La possibilité d’avoir accès à des données médico-légales est le fruit de nombreux échanges entre les autorités sanitaires et judiciaires. La Chancellerie a ainsi donné son accord sur le principe d’une communication directe par les experts des données issues de l’expertise pour alimenter une enquête de santé publique, dans la mesure où les éléments transmis ne permettent en aucun cas d’identifier les personnes concernées. Par ailleurs, la collaboration avec les experts biologistes toxicologues médico-légaux a été formalisée par une convention de partenariat entre l’Afssaps et la Compagnie nationale des biologistes experts (CNBAE), ce qui a permis d’améliorer quantitativement et qualitativement la notification des cas. Il reste nécessaire d’atteindre une meilleure couverture nationale, ce qui nécessite d’inclure de nouveaux experts. Une telle extension permettra à l’étude Drames de tendre vers l’exhaustivité du recueil des cas de décès par surdose.

Références

[1] Janssen E, Palle C. Les surdoses mortelles par usage de substances psychoactives en France. Tendances (OFDT). 2010(70):1-4.

[2] Drames (Décès en relation avec l’abus de médicaments et de substances). Résultats de l’enquête 2008. Afssaps. Centres d’évaluation et d’information sur la pharmacodépendance (CEIP – Addictovigilance). Afssaps, Saint-Denis. Mars 2010 (4 pages). Disponible à : <http://www.afssaps.fr/content/download/25214/333977/version/1/file/enquete-drames-2008.pdf>